

Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI
Département de la Lozère

LISTE DES CANDIDATS ADMIS
Session du vendredi 24 mai 2019

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
75436	AYRALD Yves	Taxi
76251	BENOIT Florian	Taxi
76835	CASTAHEIRA DIAS Flavio	Taxi
0000060361TE1	CRAMPON Jean-Gregory	Taxi
0000034538TE2	DAVID Dylan	Taxi
81853	DOS SANTOS David	Taxi
81662	PELEGRY Michel	Taxi
80511	TONDEUR Coralie	Taxi

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère au 04.66.49.12.66.